Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601279-20251211-DELIB2025_085-DE

56 Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
BP 30
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2025

Date de convocation
05/12/2025

Date d'affichage
05/12/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	20

Vote
A l'unanimité Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 11 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHASLES Yves, Maire.

Présents : M. CHASLES Yves, Maire, Mme VACHON Anne, M. REYNAUD Gérard, Mme CADIER Marie-France, M. MARTIN Christophe, Mme CHESNARD Nathalie, M. EON Jean-Luc, M. COUDÉ Jean-Claude, Mme GUERIN Roseline, Mme ROSSELIN Christine, M. REGNIER Régis, M. RAFFIN Mickaël, Mme PAMBOUC Emmanuelle, M. DANO Yves, Mme BRINGAULT Valérie, Mme BRIERO Fabienne, Mme VÉNIAT Vanessa

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUILLOUX Adrien à M. RAFFIN Mickaël, Mme GUILLAUME Annaëlle à M. CHASLES Yves, Mme FICHET Sandrine à Mme BRINGAULT Valérie
Excusé(s) : Mme CHARTIER Véronique, M. TARDIF Frédéric, Mme JAN Anne-Emmanuelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme VACHON Anne

Ref : 2025_085 Objet : PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL RUE MATHURIN LEFORT : DENOMINATION ET SCHEMA D'AMENAGEMENT PREVISIONNEL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de lotissement communal rue Mathurin Lefort,

VU le plan de composition proposé par le cabinet Nicolas et Associés,

CONSIDERANT que le secteur identifié pour le projet de lotissement était autrefois dénommé, « pré des marais »,

Plusieurs noms sont proposés pour le futur lotissement :

- Le clos marais
- Le clos des prés
- Le clos Sainte-Geneviève
- Le clos des mésanges

Suite à un vote à main levée, le nom de Clos des mésanges est retenu.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601279-20251211-DELIB2025_085-DE

Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- D'APPROUVER la création d'un lotissement rue Mathurin Lefort,
- D'APPROUVER la dénomination "Clos des mésanges" pour le lotissement projeté ;
- De PRECISER que le schéma d'aménagement prévisionnel présenté en séance pourra faire l'objet de modifications ;
- De DONNER tous pouvoirs à M. le maire pour poursuivre l'exécution ou le règlement de la présente délibération ;
- D'AUTORISER M. le maire, ou à défaut l'un des adjoints, à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire ;

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
M. Yves CHASLES



La secrétaire de séance :
Mme VACHON Anne